### DÉPARTEMENT DU RHÔNE

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# ARRONDISSEMENT DE LYON

#### **COMMUNE DE SAINT-GENIS-LAVAL**

# CANTON DE SAINT-GENIS-LAVAL

#### DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres				
Art L2121-2				
code des collectivités	35			
territoriales :				

Séance du : 26 mars 2019

Compte-rendu affiché le 28 mars 2019

Date de convocation

du Conseil Municipal: 20 mars 2019

Nombre des Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 35

Président : Monsieur Roland CRIMIER

Secrétaire élu : Monsieur Guillaume

COUALLIER

#### Membres présents à la séance :

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT, Yves GAVAULT, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX, Yves CRUBELLIER, Thierry MONNET, Gilles PEREYRON, Pascal BARD

#### **FINANCES**

**VOTE DES TAUX COMMUNAUX 2019** 

Délibération: 03.2019.024

Transmis en préfecture le :

28 mars 2019

#### Membres absents excusés à la séance :

François VURPAS, Marie-Paule GAY, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Anne-Marie JANAS, Bernadette PIERONI

### Pouvoirs:

François VURPAS à Fabienne TIRTIAUX, Marie-Paule GAY à Odette BONTOUX, Nicole CARTIGNY à Yves DELAGOUTTE, Serge BALTER à Roland CRIMIER, Anne-Marie JANAS à Karine GUERIN, Bernadette PIERONI à Yves CRUBELLIER

## Membres absents à la séance :

Olivier BROSSEAU

\*\*\*\*\*

#### **RAPPORTEUR: Monsieur Mohamed GUOUGUENI**

Le contexte économique ainsi que les grandes orientations des finances publiques présentées lors du rapport d'orientations budgétaires mettent en avant un environnement exogène et international incertain mais une situation globale qui s'améliore avec des perspectives locales et nationales favorables.

L'optimisation des dépenses de fonctionnement permet de conforter l'autofinancement et de respecter le contrat municipal ainsi que la programmation pluriannuelle des investissements sans avoir besoin de recourir à l'emprunt ni d'augmenter les taux des impôts locaux.

Comme depuis 2009, le budget a été construit sur des hypothèses de stabilité des taux communaux et d'évolution des bases modérées.

Pour la dixième année consécutive, les taux communaux sont donc proposés sans aucune variation.

Concernant l'évolution des bases, on rappellera que pour la taxe d'habitation et la taxe foncière des ménages, l'État applique une revalorisation forfaitaire indexée automatiquement, sans variation possible, sur l'indice des prix à la consommation (soit en 2019 2,1%)

Concernant les valeurs locatives de la taxe foncière des locaux professionnels, ces dernières évoluent désormais selon des coefficients d'actualisation et de localisation spécialisés qui sont fixés par des commissions spécifiques en fonction des loyers réels constatés.

Enfin l'évolution physique des bases fiscales liée aux constructions neuves, extensions de constructions... a été évaluée globalement à + 0,39%.

On rappellera que la Taxe d'Habitation des ménages sera supprimée à compter de 2020 et qu'elle fait l'objet d'une suppression progressive pour 80% des ménages jusqu'à cette date. En outre, elle est intégralement compensée par l'État aux communes.

Au vu de l'ensemble de ces éléments synthétisés dans le tableau ci-dessous, le produit attendu pour 2019 s'élèverait à 12,6 M€

	Bases 2018	Bases prévisionnelles 2019	Taux communaux d'imposition 2019	Variation Taux / 2018	Produit 2019 attendu Arrondi
Taxe d'habitation	33 443 865	34 276 738	16,86%	0%	5 779 058
évolution totale		2,49%			
revalorisation des bases		2,10%			
évolution physique		0,39%			
Taxe foncier bâti	34 049 720	34 591 000	19,57%	0%	6 769 459
évolution totale		1,59%			
revalorisation des bases		1,20%			
évolution physique		0,39%			
Taxe foncier non bâti	112 265	110 007	46,80%	0%	51 483
évolution totale		-2,01%			
revalorisation des bases		2,10%			
évolution physique		-4,11%			
Total	67 605 850	68 977 745			12 600 000

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

 CONSERVER les mêmes taux d'imposition, soit FIXER les taux d'imposition à porter dans le cadre 2 - colonne 10 de l'état 1259 COM intitulé « état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019» comme suit :

Taxe d'habitation 16,86%

Taxe foncière sur les propriétés bâties 19,57%

Taxe foncière sur les propriétés non bâties 46,80%

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Mohamed GUOUGUENI, Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

# LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITE Motion adoptée par 29 voix Pour et 2 voix Contre, Abstention : 3.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Ont signé au registre les membres présents,

Le Maire,

**Roland CRIMIER** 



### Liste des élus ayant voté POUR

Roland CRIMIER, Marylène MILLET, Mohamed GUOUGUENI, Fabienne TIRTIAUX, Jean-Christian DARNE, Maryse JOBERT-FIORE, Yves DELAGOUTTE, Agnès JAGET, Christophe GODIGNON, Odette BONTOUX, Guillaume COUALLIER, Karine GUERIN, Michel MONNET, Bernadette VIVES-MALATRAIT, Christian ARNOUX, Isabelle PICHERIT, François VURPAS, Marie-Paule GAY, Yves GAVAULT, Lucienne DAUTREY, Philippe MASSON, Pascale ROTIVEL, Nicole CARTIGNY, Serge BALTER, Anne-Marie JANAS, Bernard GUEDON, Aurélien CALLIGARO, Stéphanie PATAUD, Jean-Philippe LACROIX

Liste des élus ayant voté CONTRE

Thierry MONNET, Gilles PEREYRON

Liste des élus s'étant ABSTENUS

Yves CRUBELLIER, Bernadette PIERONI, Pascal BARD